

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 490 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Louis Joinet.

Le Conseil de Paris,

Considérant le parcours d'éducateur, de magistrat, de conseiller ministériel et expert indépendant de l'ONU qu'il fut ;

Considérant son travail d'éducateur spécialisé à Paris dans le quartier des Halles ;

Considérant sa participation essentielle à la création et à la co-présidence du Syndicat de la Magistrature en 1968 ;

Considérant son rôle dans la création et la direction de la Commission Nationale Informatique et Libertés en 1978 ;

Considérant son travail de conseiller de justice auprès du Président de la République et de cinq Premiers Ministres de 1981 à 1995 ;

Considérant sa carrière de magistrat qui s'est achevée comme premier avocat général de la Cour de Cassation ;

Considérant ses 33 ans d'expertise indépendante à la sous-commission des droits de l'Homme à l'ONU ;

Considérant son engagement dans la défense des Droits de l'Homme aux quatre coins de la planète et particulièrement en Amérique Latine ;

Considérant son implication dans les combats des Italien-ne-s ayant trouvé l'asile en France suite aux « années de plomb », ayant été lui-même à l'origine de la doctrine dite « Mitterrand » de protection de celles et ceux qui ont renoncé à la violence ;

Considérant son attachement au droit et à la justice en faveur des militants basques de l'ETA pour lesquels il a accepté un rôle de médiateur entre le mouvement basque et les autorités françaises et espagnoles ;

Considérant qu'il est à l'origine des principes qui ont installé la justice transitionnelle, appelés depuis « les principes Joinet » : le droit de savoir, le droit à la justice et le droit à la réparation, qui ont servi de bases au retour à une justice indépendante et démocratique dans les pays qui avaient connus une dictature ;

Considérant son amour des saltimbanques et ses différentes responsabilités au sein du Conseil national des Arts de la rue et du festival d'Aurillac ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Danièle Premel, Raphaëlle Primet et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche,

Émet le vœu :

- Qu'une plaque en son honneur soit apposée devant son domicile 16, rue Meslay dans le 3^e arrondissement de Paris.